

# L'activité baisse dès 50 ans

Dans un contexte de chômage et de recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'emploi des seniors est une préoccupation importante. L'activité décroît sensiblement dès 50 ans. A partir de cet âge, différents dispositifs peuvent en effet inciter les personnes sans emploi à choisir l'inactivité. Néanmoins depuis quelques années, les seniors occupent plus fréquemment un emploi, notamment les femmes.

<sup>1</sup> Les seniors désignent dans cette étude les personnes âgées de 50 à 64 ans.

<sup>2</sup> Les différentes mesures sont décrites dans le n°62 DARES Analyses (<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2010-062.pdf>)

## Le revenu de solidarité (RSO)

Mis en place en décembre 2001, le RSO donne aux allocataires du RMI âgés de 50 ans ou plus, et percevant cette prestation depuis au moins deux ans, la possibilité de se retirer du marché du travail et de l'emploi tout en conservant un revenu amélioré jusqu'à ce qu'ils bénéficient d'une retraite à taux plein. Ces deux conditions rapprochent le RSO d'une forme de préretraite très spécifique. Son ouverture de droit met automatiquement fin au droit du RMI et n'est pas compatible avec la perception d'un revenu d'activité professionnelle.

À La Réunion, 53 % des personnes âgées de 50 à 64 ans sont actives, c'est-à-dire qu'elles travaillent ou sont au chômage. C'est 6 points de moins qu'en France métropolitaine. Néanmoins en 3 ans, le taux d'activité des seniors<sup>1</sup> réunionnais a progressé de plus de 5 points. Cette évolution a été plus marquée chez les femmes (+ 7 points) que chez les hommes (+ 3 points). À ces âges, les enfants autonomes, l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin se réduit. De 19 points entre 25 et 49 ans, il n'est plus que de 11 points entre 50 et 64 ans.

## Une période de transition vers l'inactivité

À partir de 50 ans, la sortie de l'emploi est plus souvent synonyme d'inactivité que de chômage. Sur le marché de l'emploi, les jeunes seniors âgés de 50 à 54 ans ont une situation assez favorable. Bien qu'ils soient moins souvent actifs que les 25-49 ans (respectivement 69 % et 78 %), leur taux d'emploi est identique, aux alentours de 55 %.

La transition vers l'inactivité s'intensifie à partir de 55 ans. Pour les 55-59 ans, le taux d'activité baisse de 15 points comparativement aux 50-54 ans. Le taux d'emploi diminue sensiblement, de 8 points, pour s'établir à 47 %. Après 60 ans, âge légal aujourd'hui du départ à la retraite, la transition s'achève. Entre 60 et 64 ans, ils ne sont plus qu'une minorité à travailler : un quart de la population est active, presque toute en emploi.

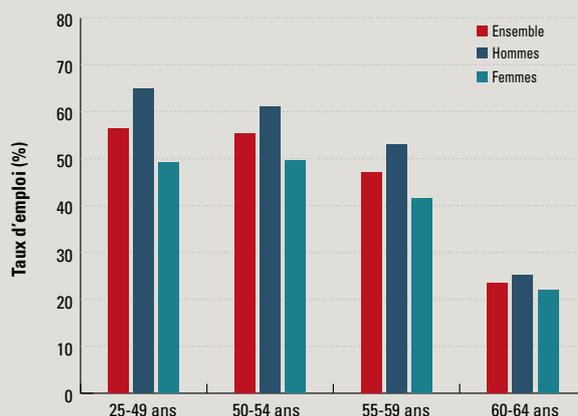
De nombreux dispositifs existant aujourd'hui ex-

pliquent la baisse sensible du taux d'activité avant 60 ans. Dans les Dom, les seniors sans emploi ont la possibilité de toucher le Revenu de solidarité, plus attractif que le Revenu minimum d'insertion, s'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion. Pour compléter le dispositif, l'accès à certaines formes de préretraites<sup>2</sup> d'une part, ou la dispense de recherche d'emploi à partir de 58 ans d'autre part incitent les personnes à se retirer du marché du travail. Enfin, une partie des chômeurs renonce finalement à trouver un emploi, par découragement.

## Les femmes moins présentes sur le marché du travail

La transition vers l'inactivité s'observe aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cependant, la situation des femmes seniors sur le marché du travail est moins favorable, puisque seulement 40 % d'entre elles travaillent, contre 49 % des hommes. Pour les femmes réunionnaises de ces générations, le modèle familial traditionnel est sans doute à l'origine du fait qu'elles soient peu nombreuses à occuper un emploi. De plus, leur faible niveau de qualification participe également à la difficulté qu'elles éprouvent à trouver un emploi. Enfin, pour celles ayant travaillé, certaines mesures de retraite anticipée liées au nombre d'enfants peuvent les inciter à quitter plus tôt le marché du travail. Toutefois, en 3 ans, le taux d'emploi des 50-64 a progressé de 3,5 points, principalement au bénéfice des femmes (+ 5,3 points).

Le taux d'emploi baisse sensiblement à partir de 55 ans



Source : Enquête Emploi Réunion, Insee 2010 (situation au 2<sup>e</sup> trimestre)

## 11 familles professionnelles concentrent la moitié des emplois des seniors

Familles professionnelles	Effectif	%	Part des femmes seniors (%)
Enseignants	4 050	10	47
Agents d'entretien	3 930	10	69
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)	2 470	6	56
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	1 780	4	18
Aides à domicile et aides ménagères	1 590	4	97
Conducteurs de véhicules	1 290	3	3
Employés de maison	1 210	3	98
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie B)	1 170	3	51
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	1 140	3	36
Cadres de la fonction publique	1 110	3	33
Médecins, dentistes, pharmaciens et vétérinaires	1 100	3	27
Autres	19 950	49	35
<b>TOTAL</b>	<b>40 770</b>	<b>100</b>	<b>43</b>

Source : Recensement de la population 2007  
 Champ : Personnes âgées de 50 à 64 ans occupant un emploi

## Des emplois stables pour les seniors

Les conditions d'emploi des seniors sont meilleures que celles des plus jeunes. L'ancienneté qu'ils ont souvent accumulée ou l'expérience acquise avec l'âge leur permet d'occuper plus fréquemment des emplois stables. Ils sont en effet 83 % à bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou à être titulaires de la fonction publique, contre 72 % des plus jeunes. La stabilité de l'emploi est toutefois plus fréquente chez les hommes, les femmes ayant des conditions d'emploi plus précaires. Elles sont notamment 2,5 fois plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois à durée déterminée (25 % des femmes contre 10 % des hommes).

Le travail à temps partiel est aussi répandu chez les seniors que chez les plus jeunes, un emploi sur cinq étant à temps partiel. La grande majorité d'entre eux sont occupés par des femmes (87 %), bien qu'elles soient minoritaires parmi les seniors en emploi. Plus des deux tiers de ces emplois à temps partiel ne résultent pas d'une volonté de la personne de limiter son temps de travail. Ce sont des temps partiels subis, par défaut de n'avoir pas trouvé d'emploi à temps complet.

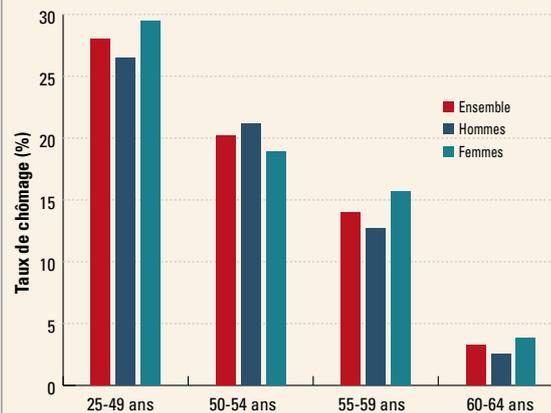
## Les métiers des femmes sont moins diversifiés et moins qualifiés

Près de 41 000 seniors exercent un emploi à La Réunion, et la majorité d'entre eux sont âgés de 50 à 54 ans. Les femmes sont globalement minoritaires (43 %), mais certains métiers leurs sont presque exclusivement réservés, particulièrement dans le secteur privé. Les métiers qu'elles exercent sont moins diversifiés que ceux des hommes. La moitié des actives occupées se regroupent en effet sur 6 familles de métiers seulement, contre 12 pour les hommes.

Contrairement au secteur privé, la fonction publique emploie autant d'hommes que de femmes. Parmi les enseignants, premier métier exercé par les seniors avec 4 000 emplois, 47 % sont des femmes.

Dans le secteur privé, les femmes seniors occupent des métiers peu qualifiés. La profession la

## Moins de chômage chez les seniors



Source : Enquête Emploi Réunion, Insee 2010 (situation au 2<sup>e</sup> trimestre)

## Faible chômage des seniors mais de plus longue durée

Le taux de chômage est relativement faible chez les seniors par rapport à leurs cadets. Il s'élève à 16 % contre 28 % chez les 25-49 ans. Cependant, il est 2,5 fois plus élevé qu'en France métropolitaine, malgré les dispositifs mis en place pour les faire sortir du marché du travail.

Quand ils sont au chômage, les seniors le sont nettement plus longtemps que les plus jeunes. Près des deux tiers d'entre eux recherchent un emploi depuis plus de deux ans.

## Sources

**L'Enquête Emploi Dom** est réalisée chaque année au 2<sup>e</sup> trimestre à La Réunion. Tous les résultats de cette étude sont ceux de l'Enquête Emploi 2010, à l'exception de ceux relatifs aux métiers exercés. Ils sont issus d'une autre source, **le Recensement de la population**, qui fournit des résultats au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## Définitions

**BIT** : Bureau international du travail.

Au sens du BIT : Un **actif** est une personne qui a un emploi ou qui est au chômage.

Un **actif ayant un emploi (ou actif occupé)** est une personne âgée de 15 ou plus ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elle soit salariée, à son compte, employeur ou aide dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

Un **chômeur** est une personne en âge de tra-

vailer (15 ans ou plus) qui répond à trois conditions simultanément :

- 1) être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- 2) être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- 3) avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante (de même sexe et de même âge).

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi (actifs occupés) et la population totale correspondante (de même sexe et de même âge).

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active correspondante (de même sexe et de même âge).

plus répandue est agent d'entretien, qui regroupe 15 % des emplois féminins. Elles sont plus de 2 700 à exercer ce métier. Elles sont également nombreuses à exercer le métier d'aide à domicile ou d'aide ménagère (1 500) et celui d'employée de maison (1 200).

Les hommes seniors ont deux métiers spécifiques : agriculteurs et conducteurs de véhicules (respectivement 1 500 et 1 200 emplois). Ils occupent également des métiers plus qualifiés que les femmes, et sont notamment plus fréquemment cadres de la fonction publique ou médecins. Plus de 1 500 hommes seniors occupent ces emplois.

Sarah **Abdouni**  
Chargée d'études

## La réforme des retraites dans les grandes lignes

Dès la mi-2011, l'âge légal de départ à la retraite recule progressivement. Il passera de 60 ans aujourd'hui à 62 ans en 2018. L'âge de la retraite à taux plein recule de 2 ans pour atteindre 67 ans en 2023. Des dérogations sont accordées à certaines personnes. Les salariés justifiant d'une incapacité physique supérieure ou égale à 10 % liée à un travail pénible, les personnes ayant commencé à travailler tôt et ayant cotisé deux ans de plus que la durée légale, les travailleurs handicapés et les mères âgées de 55 ans ou plus ayant trois enfants peuvent partir plus tôt à la retraite.

Pour en savoir plus : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/RETRAITESmodedemploi.pdf>

# Des logements spacieux mais qui comportent de

**Les personnes âgées occupent très souvent un logement qui pourrait sembler idéal aux plus jeunes : une maison individuelle, spacieuse, dont ils sont propriétaires. Mais si les plus de 50 ans disposent de davantage d'espace, ils occupent également des logements anciens. Ceci a des conséquences sur leur qualité : 63 % des logements de seniors présentent au moins un défaut. Les installations électriques posent particulièrement problème.**

C'est d'abord l'espace qui caractérise le logement des seniors<sup>1</sup>. Les plus de 50 ans disposent d'un nombre de pièces plus important que la moyenne : 1,66 pièces par personne, contre 1,15 parmi les ménages âgés de 15 à 49 ans. Leurs logements sont plus spacieux, 61 % ayant une surface d'au moins 70 m<sup>2</sup>, contre 55 % chez les 15-49 ans. Bien que les propriétaires soient généralement les mieux lotis, les seniors locataires disposent eux aussi d'un espace supérieur à la moyenne.

Avec l'avancée en âge, les ménages seniors profitent d'un espace de plus en plus grand. Le nombre de pièces par personne s'accroît de 1,53 pièces par personne chez les pré-seniors à plus de 2 pièces chez les grands seniors.

Avec le départ des enfants, la diminution de la taille des ménages s'amorce à partir de 45 ans, mais le logement reste souvent le même. Entre 50 et 54 ans, la taille du ménage diminue encore et se situe en dessous de la moyenne réunionnaise (3 personnes). Enfin, parmi les personnes âgées d'au moins 75 ans, seul un ménage sur sept comporte plus de deux personnes. Parallèlement, le nombre de pièces du logement se stabilise autour de 4 à partir de 40 ans, évoluant peu par la suite.

Ainsi, les seniors sont moins exposés au surpeuplement que les plus jeunes. L'indice de surpeuplement permet de déterminer si la taille des logements - mesurée en nombre de pièces - est adaptée au nombre de personnes du ménage et à sa composition. À La Réunion, 18 % des ménages vivent dans des logements trop petits pour eux. En comparaison, moins de 6 % des ménages seniors vivent dans ces conditions. Au contraire, trois ménages seniors sur quatre vivent en situation de sous-peuplement, c'est à dire qu'ils disposent au moins d'une pièce en plus comparativement à leurs besoins.

## Des habitations parmi les plus anciennes de l'île

Installés depuis 20 ans en moyenne, les seniors résident majoritairement dans des habitations qui sont parmi les plus anciennes de l'île. La moitié vivent dans des logements construits avant 1981 (les deux tiers parmi les grands seniors), contre 23 % chez les moins de 50 ans.

La qualité des logements en est affectée, particulièrement pour les grands seniors où certains éléments de confort sont encore inexistants. Malgré tout, le parc de logements dit « sans confort » a quasiment disparu de l'île. On ne compte plus que 10 700 résidences principales qui n'ont pas au moins un des éléments de confort suivants : électricité, douche ou baignoire, eau courante. Mais ce parc est occupé pour moitié par les ménages seniors.

De façon générale, on retrouve au sein du logement des seniors les principaux défauts déjà observés dans le parc réunionnais : les signes d'humidité sur certains murs (37 %) ; l'absence de protection des fils électriques (25 %) ; l'infiltration d'eau (18 %) et l'absence d'eau chaude (17 %).

Selon 13 critères retenus par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) pour évaluer la qualité des logements, 64 400 logements présenteraient au moins un défaut, soit 63 % des logements accueillant au moins un senior.

Les grands seniors sont alors les plus pénalisés, à un âge où apparaissent les premiers handicaps. Ainsi, 71 % des logements de grands seniors présentent au moins un défaut, et plus d'un tiers en possèdent au moins deux. Les installations élec-